

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 14 NOVEMBRE 2019**

**DELIBERATION N°2019.00449**

**FONDS DE CONCOURS TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE -  
COMMUNE DE LA GIMOND - CREATION D'UN CHEMINEMENT MODE DOUX**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 07 novembre 2019

Nombre de membres en exercice : 68

Nombre de présents : 35

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de voix : 39

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE,  
M. Bernard BONNET, M. Régis CADEGROS, M. André CHARBONNIER,  
M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Marc FAURE,  
M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET,  
M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, M. Roland GOUJON,  
M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN,  
Mme Delphine JUSSELME, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Claude LIOGIER,  
M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, M. Yves PARTRAT,  
M. Jean-Michel PAUZE, M. Gaël PERDRIAU, M. Hervé REYNAUD,  
M. Jean-Claude SCHALK, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT,  
M. Georges ZIEGLER

**Pouvoirs :**

Mme Nicole AUBOURDY donne pouvoir à Mme Delphine JUSSELME,  
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Siham LABICH,  
M. Jean-Luc DEGRAIX donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,  
M. Gilles THIZY donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL,  
Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. Jean-Yves CHARBONNIER,  
Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Gilles ESTABLE, M. Bernard FAUVEL,  
M. Christian FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS,  
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Annie GREGOIRE, M. Robert KARULAK,  
M. Yves LECOCQ, M. Yves MORAND, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI,  
M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Jean-Paul RIVAT,  
M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER,  
M. Gérard TARDY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI

**Secrétaire de Séance :**

M. Rémy GUYOT

Le 27 novembre 2019

VIA DOTELEC - iXBus

99\_DE-042-244200770-20191114-D20190044910

DATE D'AFFICHAGE :20191127

## **DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 14 NOVEMBRE 2019**

### **FONDS DE CONCOURS TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE - COMMUNE DE LA GIMOND - CREATION D'UN CHEMINEMENT MODE DOUX**

#### **I. Fonctionnement du fonds de concours transition énergétique et écologique**

Par délibérations du Conseil de Communauté du 03 juin 2015 et du 07 décembre 2017, Saint-Étienne Métropole a instauré un dispositif cadre d'intervention par fonds de concours à destination des communes, conformément à l'article L5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, sur la thématique de la transition énergétique et écologique.

L'assiette de calcul du fonds de concours à verser est définie à partir du montant restant réellement à charge de la commune après déduction de toutes les subventions. Sur cette base, le pourcentage maximum d'intervention est de 50 %.

La collectivité, maître d'ouvrage, doit également conserver une participation minimale de 20 % au projet d'investissement (article 76 de la loi n°2010-1563).

Les travaux d'aménagements de liaisons piétonnes entre quartiers urbanisés ou pôles d'activités, ou en centre-bourg, sont éligibles au dispositif de fonds de concours « Transition énergétique et écologique ».

Tout projet éligible peut bénéficier d'un taux d'intervention de base de 30 % du montant des dépenses éligibles ; ce taux peut être bonifié en fonction de la réponse du projet aux critères de développement durable suivants, pour être porté à 40 ou 50 % :

- énergie et eau (critère prioritaire) ;
- biodiversité et qualité de vie (critère prioritaire) ;
- intégration au site ;
- mobilité et accessibilité ;
- matériaux et filières ;
- cohésion et insertion sociales ;
- culture et participation.

La commune de La Gimond sollicite le fonds de concours « Transition énergétique et écologique » pour la création d'un cheminement mode doux.

#### **II. Le projet porté par la commune de La Gimond**

La commune de La Gimond a pour projet la création d'un sentier « cheminement mode doux ». La présente opération concerne une première tranche de travaux, permettant de relier une nouvelle zone urbanisée (parcelles cadastrées A1130 et A1131) au centre bourg. Ainsi, les futurs habitants de ces nouvelles parcelles pourront se déplacer à pied en toute sécurité pour rejoindre les équipements publics (notamment école, mairie, aire de jeux, accueil périscolaire, place publique).

Une attention particulière est portée sur la végétalisation du sentier et le partage du projet avec les habitants.

Le coût total d'opération est estimé à 9 100,00 € HT, intégralement éligible.

Dans le cadre du dispositif de fonds de concours « Transition énergétique et écologique », la commune de La Gimond s'est vue attribuer un montant maximum de fonds de concours de 48 070,95 €. A ce jour, la commune n'a pas commencé à consommer cette enveloppe.

Comme suite à la demande de la commune et conformément aux règles de fonctionnement expliquées dans la partie I., il a donc été proposé une aide à hauteur de 4 550,00 € pour ce projet.

En déduisant le montant du fonds de concours (soit 4 550,00 €), le solde restant à consommer serait désormais de 43 520,95 €.

**Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **autorise l'attribution d'un fonds de concours Transition énergétique et écologique à la commune de La Gimond pour la création d'un cheminement mode doux d'un montant maximum de 4 550,00 € ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention d'attribution de ce fonds de concours ;**
- **la dépense correspondante sera imputée au chapitre 2041412 du budget Développement durable – destination DDCLIMAT de l'exercice 2020.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
Le Président,



Gaël PERDRIAU